



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOCOURT en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

ETAIENT PRESENTS (07) : MM. Jean-Luc MARTINET – Claude DIDOT - Aimé HOUILLON - Samuel LAGARDE – Olivier CLAUSS - Cyril KOEPFERT – Mme Françoise RAJOIE.

ETAIT ABSENT (00) :

ETAIENT EXCUSES (02) : MM. Thierry TRUFFY (pouvoir C.KOEPFERT) - Christophe MOREL

Mme Françoise RAJOIE a été nommée Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2024 a été adopté à l'unanimité,

Au cours de la séance, la décision suivante a été prise :

37/2024 - FRAIS DE SCOLARITE COMMUNE D'EPINAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la quasi-totalité des élèves de SOCOURT est scolarisée dans les écoles communales de FLOREMONT et CHARMES. Un élève était cependant scolarisé dans une école d'Epinal au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Monsieur le Maire informe ses collègues avoir été destinataire d'un courrier pour la prise en charge des frais de scolarité de cet élève. Ceux-ci s'élèvent à 970 € pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la prise en charge des frais de scolarité pour l'élève de SOCOURT scolarisé dans une école d'Epinal.

FIXE sa participation à 970 € pour l'année scolaire 2023/2024.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal 2024.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

38/2024 - SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE SOCOURT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'amicale du personnel de la commune de SOCOURT.

Mme Déborah GALMICHE a été élue en qualité de présidente.
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'attribution d'une subvention de 1.200 € à l'Amicale du personnel de la commune
de Socourt.

DIT que la dépense sera versée sur le budget communal 2024 au compte 65748.
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

39/2024 - SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Mme Véronique MICARD
de son poste d'adjoint au maire et plus largement du conseil municipal.

Cette démission a été acceptée en date du 01 octobre 2024 par Mme la Préfète des
Vosges.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE la suppression du deuxième poste d'adjoint au maire.

40/2024 - BUDGET COMMUNAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE n°2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à un petit
ajustement budgétaire :

Monsieur le Maire rappelle que la section d'investissement a été votée en équilibre.
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE la modification suivante

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Compte 238 – 37 (041) : Aménagement route Hergugney + 14.000,00 €

TOTAL : + 14.000,00 €

RECETTES :

Compte 238 – 37 (041) : Aménagement route Hergugney + 14.000,00 €

TOTAL : + 14.000,00 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Cyril KOEPFERT informe ses collègues qu'une visite en forêt sera effectuée
prochainement avec l'agent ONF pour la définition des lots. Le tirage au sort des
lots se déroulera en mairie le samedi 30 novembre prochain.

Monsieur le Maire informe officiellement le Conseil Municipal qu'il ne se présentera aux prochaines élections municipales de mars 2026. Il précise que toute spéculation est donc vaine et inutile.

La séance est levée à 20h30

SOCOURT, le 06 Novembre 2024

Le Maire,

Jean-Luc MARTINET

